

Pour déposer un nouveau dossier, cliquez sur le menu **Déposer** puis complétez les différentes étapes de la procédure. **Vous ne savez pas quel type de demande déposé ?** Consultez la page "Quel dossier pour mon projet?" disponible depuis la page de connexion si besoin.

Exemple :



1
Type de la demande

Choisissez la commune sur laquelle porte votre projet ainsi que le type de dossier à déposer (Déclaration préalable, Permis de construire, etc.). Vous pourrez ensuite indiquer le numéro de cerfa correspondant. L'objet de votre demande se remplit automatiquement le cas échéant. Validez et passez à l'étape suivante.

La liste des types de dossiers susceptibles d'être déposés par le guichet unique dépend des choix de votre collectivité. Si vous souhaitez déposer un type de dossier non disponible dans la liste, contactez directement votre commune.

Exemple :

2
Description du projet

Complétez ensuite les différentes rubriques associées à votre demande : Demandeur(s), Localisation du terrain, etc. Ces dernières diffèrent selon le type de demande.

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Exemple :

3
Pièces du dossier

Ajouter les pièces obligatoires et complémentaires selon la nature de votre projet nécessaires à la bonne instruction de votre dossier.

Le nombre de fichiers par pièces, leurs extensions ainsi que la taille des fichiers joints autorisés est indiqué en bas de chaque section.

Exemple :

4
Récapitulatif

Une fois les pièces ajoutées, le guichet vous propose d'éditer un récapitulatif de votre demande. Pour valider le dépôt de votre demande, cochez les cases

- "Je certifie que les informations fournies sont exactes et signe électroniquement les documents"
- "J'accepte les [Conditions Générales d'Utilisation](#) "

Déposer ensuite votre demande.

Un message de confirmation apparaît une fois le traitement terminé.

En fonction de la taille des pièces jointes, l'opération peut durer quelques minutes.

Exemple :